

L'amour au temps du démariage

Love in Times of Unmarried Couples

Léon BERNIER

Volume 28, Number 1, Spring 1996

Les jeunes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001056ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001056ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

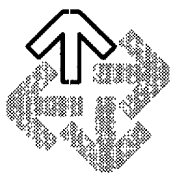
1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

BERNIER, L. (1996). L'amour au temps du démariage. *Sociologie et sociétés*, 28(1), 47–61. <https://doi.org/10.7202/001056ar>

L'amour aux temps du démariage¹



LÉON BERNIER

L'un des plus importants changements des dernières décennies en ce qui concerne la formation du couple est certainement le choix de plus en plus fréquent de l'union libre comme modalité initiale de mise en couple (Dumas et Péron, 1992), sinon comme forme stable de conjugalité. Déjà perçue par Jacques Lazure (1975) dès le début des années 70 comme un phénomène en rapide expansion, l'union libre, en particulier au Québec, a pris en très peu de temps une ampleur qui, comme le souligne Louis Duchesne (1993), rend aujourd'hui « moins pertinente l'analyse de la nuptialité légale » (p. 67). Chose certaine, on ne peut plus étudier la conjugalité chez les jeunes à partir des seules statistiques sur les mariages, ce qui équivaldrait, pour le Québec, à ignorer plus de la moitié des jeunes couples sans enfants et une proportion désormais non négligeable de ceux qui en ont².

La nécessité de tenir compte de l'union libre rend cependant plus complexe l'analyse de la conjugalité et du processus d'intégration ménagère. Alors que le mariage établissait une frontière nette entre les mariés et les célibataires, l'union libre (qu'on peut aussi appeler, suivant ce sur quoi on veut mettre l'accent, concubinage, union de fait, union sans papiers, union cohabitante, union consensuelle) fait de l'espace conjugal une réalité beaucoup plus floue, et de l'entrée dans la conjugalité un processus beaucoup moins facile à délimiter dans le temps. Analysant le phénomène de la cohabitation juvénile qui vient s'intercaler entre le célibat et le mariage et parfois se substituer à celui-ci, Louis Roussel (1989) souligne le fait qu'« on glisse facilement du célibat à la cohabitation, souvent par petites touches successives et comme insensibles [et qu'] on glisse dans le mariage comme on s'était installé dans la cohabitation... » (p. 224). Dans une même perspective, Françoise Battagliola (1988) parle de « mariage à petits pas », expression qui devient, chez Jean-Claude Kaufmann (1992, 1993), « couple à petits pas »,

1. J'emprunte l'expression « démariage » au titre de l'ouvrage d'Irène Théry (1993).

2. Les données de Statistique Canada (BELLIVEAU *et al.* 1994) indiquent en effet qu'au Québec « 61 % des couples sans enfants et 25 % des couples ayant des enfants où la femme avait moins de 35 ans vivaient en union libre en 1991 ». Entre 1981 et 1991, l'union libre a connu une progression partout au Canada, mais de façon beaucoup plus marquée au Québec que dans les neuf autres provinces. La même étude précise que la croissance de l'union libre observée au Québec concerne principalement les couples francophones non immigrés, alors que les couples anglophones et les couples immigrés continuent d'afficher des comportements matrimoniaux comparables à ceux du reste du Canada.

et qui évoque le caractère désormais diversifié et « progressif » du processus de formation du couple. Plus qu'une augmentation de l'union libre, soit comme prélude, soit comme substitut au mariage (Lapierre-Adamcyk *et al.*, 1987), ce que mettent en évidence les études récentes sur la formation du couple, est la manière « évolutive » suivant laquelle tend aujourd'hui à s'effectuer l'intégration conjugale et familiale, et ce, quel que soit le type d'union au sein duquel va se réaliser cette intégration.

Cela ne veut pas dire que le mariage perd sa spécificité en tant que variante particulière du processus d'établissement conjugal. Les études comparant les jeunes mariés aux jeunes cohabitants continuent de faire apparaître des différences, notamment en ce qui touche l'aspect plus proprement familial du projet conjugal (Lepage, Bérubé, Desrochers, 1992 ; Joyal, 1992 ; Rindfuss, VandenHeuvel, 1990 ; Balakrishnan, Lapierre-Adamcyk, Krotki, 1993). Bien qu'il ne soit plus la seule forme socialement admise de formation du couple et qu'il ait, comme dit Villeneuve-Gokalp (1990, p. 265) « perdu sa nécessité », le mariage reste également le critère le plus facilement identifiable de cristallisation d'une union, ce qui lui conserve toute sa valeur de symbole (positif ou négatif) dans un contexte d'allongement de la jeunesse (Chamboredon, 1985 ; Galland, 1993) qui incite au report des engagements définitifs. Quant aux unions hors mariage, elles sont, comme dit encore Villeneuve-Gokalp (1990), « trop hétérogènes pour n'être que l'expression d'une nouvelle conception du couple opposée au mariage et commune à tous ceux qui l'adoptent » (p. 268). Si plusieurs auteurs, dont Bawin-Legros (1988), Roussel (1986, 1989), Villeneuve-Gokalp (1990), proposent des typologies traduisant cette diversité des nouvelles unions, d'autres, comme Kaufmann (1992, 1993), ont surtout montré la nécessité d'analyser le processus temporel d'établissement conjugal de façon à en identifier des étapes et des jalons et à répondre, plus globalement, à la question théorique : « quand commence le couple ? » (Kaufmann, 1992, p. 65).

À l'instar de Renée B. Dandurand (1988) qui, en conclusion de son analyse de ce qu'elle identifie comme un processus historique de « désarticulation du système matrimonial » (p. 146) survenu au Québec autour des années 1970, entrevoyait l'avenir du couple comme l'édification d'un nouveau « partenariat privé entre les hommes et les femmes » (p. 150), les chercheurs qui s'intéressent à la conjugalité tendent de plus en plus à intégrer la question du couple dans le cadre d'une réflexion plus large sur ce que Giddens (1992) appelle les « transformations de l'intimité ». Là où les statistiques du mariage synthétisaient d'un seul trait le paysage intime de toute une population adulte, s'impose maintenant la nécessité d'une analyse empirique minutieuse du processus par lequel un homme et une femme parviennent, d'un commun accord et moyennant tout un ensemble de conditions explicites ou tacites, à constituer un couple en tant qu'unité stabilisée de vie amoureuse et groupe domestique. Aujourd'hui, la plupart des unions apparaissent non seulement fondées sur le sentiment amoureux, mais sur la mise à l'épreuve tant sexuelle que socio-émotive de la relation. Alors qu'il fallait auparavant attendre le mariage avant de vivre en couple, aujourd'hui, l'engagement, qu'il soit religieux, légal ou simplement consensuel, vient plutôt confirmer l'existence d'un lien d'intimité déjà en partie édifié. Contrairement à ce que pourraient laisser croire les statistiques sur les ruptures d'union, ce n'est donc pas parce qu'ils sont improvisés que les couples sont instables. Il faut sans doute en chercher les raisons dans le niveau élevé d'attentes et d'exigences que les individus placent aujourd'hui dans la relation de couple. Mais il faut aussi y voir une contrepartie du fait que la durée du couple repose désormais sur la capacité personnelle des partenaires à réactiver constamment la force du lien qui les unit. Giddens (1992) conceptualise ces nouvelles réalités conjugales en disant que le mariage est maintenant regardé par une forte proportion de la population comme une « relation pure » (*pure relationship*), c'est-à-dire une relation sociale envisagée uniquement pour son apport spécifique dans la vie des individus (p. 58). Dans un article sur « le célibat contemporain », Singly (1991) ne dit pas autre chose en parlant du « profit spécifique, en termes moins de capital que d'identité, [qu'apporte aux individus] le fait d'être membre d'une équipe conjugale » (p. 80).

On ne saurait donc ramener l'ampleur des changements touchant la nuptialité dans les sociétés actuelles à une désertion des formes légalisées d'unions au profit d'unions plus

informelles et spontanées. Cela laisserait supposer d'une part que ceux et celles qui continuent d'avoir recours au mariage (religieux ou civil) ne participent pas au processus de transformation socio-historique de l'intimité dont parle Giddens (1992, 1993), et d'autre part que les formes non légalisées d'unions se définissent uniquement par l'absence d'obligation et de contrainte. Les études récentes sur la formation du couple (encore assez rares, en particulier en contexte québécois) tendent plutôt à montrer que les couples qui choisissent de se marier ne le font pas nécessairement dans une perspective « traditionnelle » et que ceux qui font durer l'union libre n'y manifestent pas toujours un refus de l'engagement. On y trouve, dans les deux cas, des variantes de la définition suivante que donne Kaufmann (1993) de la réalité actuelle du couple : « *Autrefois institution dans laquelle on entrait pour la vie sans trop se poser de questions, il est devenu un système mouvant d'ajustements permanents de la vie à deux et requiert désormais un véritable travail de la part de ceux qui tentent l'expérience* » (p. 125).

Nous allons tenter de voir comment s'articulent ces changements touchant la conjugalité avec les réalités plus globales du passage à l'âge adulte dans les sociétés actuelles. Tout en mettant l'accent sur les résultats de recherches portant plus spécifiquement sur le Québec, nous ferons appel à des éléments de problématiques développés en référence à d'autres sociétés où s'observent des phénomènes analogues³.

1. SOCIABILITÉS ADOLESCENTES, LIBERTÉ SEXUELLE ET COMPAGNONNAGE AMOUREUX

Comme l'ont montré plusieurs études québécoises et étrangères, l'une des principales dimensions de la révolution sexuelle survenue depuis les années 60 a été de séparer la sexualité du lien marital, ce qui s'est traduit notamment par une augmentation importante de la sexualité prémaritale chez les filles comme chez les garçons (Lévy et Sansfaçon, 1994). Selon les chiffres d'une récente enquête de Santé Québec (1992), l'âge moyen de la première relation sexuelle chez les jeunes Québécois et Québécoises se situe aux environs de 16 ans et demi. Résultat plus révélateur encore de cette étude, 71% des jeunes de 15 à 29 ans habitant chez leurs parents se disent sexuellement actifs, ce qui indique bien l'ampleur de la dissociation qui s'est établie en l'espace de quelques décennies entre vie sexuelle et conjugale.

Sexualité précoce ne veut cependant pas dire sexualité tous azimuts. Les relations sexuelles prémaritales semblent en effet s'inscrire le plus souvent dans le cadre des échanges amoureux dont ils font maintenant partie intégrante dès l'amorce de la liaison (Lévy et Sansfaçon, 1994 ; Cloutier *et al.*, 1994 ; Dandurand *et al.* 1994). Facilité par la popularisation du recours aux contraceptifs, par la libéralisation des normes entourant la sexualité à l'adolescence et la tendance à l'effacement du double standard sexuel pour les garçons et les filles (Lévy et Sansfaçon, 1994), l'accès à la sexualité reste néanmoins soumis à d'autres critères, beaucoup plus personnels et subjectifs, qui portent sur la qualité de la relation. Loin d'autoriser un échange généralisé entre partenaires interchangeable, la désinstitutionnalisation des pratiques sexuelles et la levée des interdits touchant la sexualité prémaritale tendent à faire de la sexualité une dimension à la fois constitutive et tributaire du lien amoureux. Cela rejoint les observations de Kellerhals *et al.* (1982), faisant elles-mêmes écho à une conclusion de Sigush et Schmidt (1971) suivant laquelle « l'amour romantique a pris la place de la norme d'abstinence comme régulateur de l'activité sexuelle » (p. 75).

Cette subordination du sexuel à l'idéal amoureux contribue à encadrer l'exploration sentimentale sans cependant la limiter. Si les premiers échanges sexuels peuvent à l'occasion se transformer en liaisons durables, la majorité des jeunes hommes et jeunes femmes des nouvelles générations connaissent plusieurs partenaires avant d'atteindre l'âge des engagements plus fermes et plus définitifs. Les résultats de l'enquête Santé Québec (1992) font à cet égard état

3. Ce texte doit beaucoup aux échanges avec mes collègues Renée Dandurand, Denise Lemieux, Germain Dulac et Françoise-Romaine Ouellette.

d'un chiffre apparemment conservateur (puisqu'il cumule indistinctement les réponses d'adolescents de 15 ans et celles de jeunes adultes de 29 ans) de 8 partenaires en moyenne avant 30 ans chez les hommes et de 4 chez les femmes.

Au-delà des chiffres, ces nouvelles trajectoires préconjugales mettent en évidence le paradoxe qu'énonce Kaufmann (1993) « suivant lequel la précocité sexuelle précipite la formation du lien tout en ralentissant la constitution du couple » (p. 83). On pourrait formuler cela autrement en disant que désormais, une phase préalable à la vie de couple, qui est celle de la vie à deux, tend à se constituer. Cette phase peut d'ailleurs s'accommoder d'une variété de formes de cohabitation comprenant le maintien au domicile parental, la vie en appartement, seul(e) ou avec des co-locataires excluant ou incluant la compagne ou le compagnon du moment et, enfin, la cohabitation à deux proprement dite. Cette étape de « quasi-conjugalité », pour reprendre une expression de Kaufmann (1992), ne met d'ailleurs pas fin à la période de jeunesse et peut donner lieu à un prolongement, à deux, de la période de moratoire. Les récits de vie des jeunes hommes et jeunes femmes dans la vingtaine recueillis dans le cadre de la recherche sur le « désir d'enfant⁴ » (Dandurand, Bernier, Lemieux, Dulac, 1994), montrent bien cette propension que manifestent aujourd'hui les jeunes adultes à concilier l'expérience d'intimité amoureuse avec la poursuite des sociabilités juvéniles. Amour et amitié sont non seulement poursuivis parallèlement mais tendent à se jumeler à l'intérieur du lien amoureux lui-même, dont la forme privilégiée, durant cette phase plus ou moins longue de prolongement de la jeunesse, décrite par Galland (1993) comme une étape « d'expérimentation des définitions de soi [...] et des façons d'être ensemble » (p. 35), devient celle du compagnonnage. C'est cette relation de compagnonnage qui permet d'ailleurs à d'anciens amoureux de continuer à cohabiter alors même qu'ils ne se considèrent plus comme étant « ensemble ». À travers les nouveaux modes d'entrée en relation qui, comme le montrent les études de Bozon (1987) en France sont maintenant souvent liés aux multiples occasions de rencontres dans les lieux publics et dans les milieux d'étude et de travail désormais caractérisés par la mixité, les liens amoureux peuvent naître fréquemment de relations engagées sur une base autre qu'affective, ce qui peut contribuer, comme le laissent voir aussi certains témoignages de la recherche sur le « désir d'enfant » (Dandurand *et al.* 1994), au maintien de liens, au-delà de l'épisode de vie amoureuse.

Pour les nouvelles générations, plus que pour les précédentes, la formation du lien amoureux paraît aussi mettre en jeu une solidarité de classe d'âge, découlant du fait qu'hommes et femmes ont aujourd'hui à se préparer à remplir à peu près les mêmes rôles, et sont appelés à parcourir durant la phase d'entrée à l'âge adulte des itinéraires socio-professionnels et socio-affectifs assez similaires. Les rapports hommes-femmes s'engageant maintenant sur une base plus symétrique, chacun reconnaissant la légitimité pour l'autre d'avoir un projet de vie personnel et d'y consacrer une large part de son temps et de ses énergies, cela tend à conférer à la relation amoureuse une fonction plus ou moins explicite de support mutuel, inscrite dans une dynamique d'attention et de soutien réciproque entre « copains ». En conférant à la cohabitation amoureuse les avantages d'un groupe d'entraide, cette solidarité de classe d'âge crée des conditions favorables à une cristallisation, dès le début de la vingtaine, d'unions cohabitantes dont certaines peuvent devenir durables sans être pour autant orientées vers la durée (Dandurand *et al.* 1994).

L'existence de facteurs favorables à la constitution précoce du lien amoureux n'implique cependant pas que tous les jeunes vivent de façon plus ou moins constante en situation de couple ou de quasi-couple (Kaufmann, 1992). Suivant les statistiques démographiques des

4. Cette recherche a été réalisée grâce à une subvention du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). L'approche méthodologique choisie est une méthodologie d'enquête sur le terrain au moyen d'entretiens autobiographiques semi-dirigés. L'échantillon rejoint comprend 105 adultes québécois, hommes et femmes, âgés de 20 à 39 ans. Aux fins de l'analyse, les 105 entretiens ont été regroupés en quatre sous-corpus : hommes dans la vingtaine, hommes dans la trentaine, femmes dans la vingtaine, femmes dans la trentaine. Les exemples cités dans le texte proviennent du sous-corpus des femmes dans la vingtaine. Le présent article contient également des extraits remaniés du chapitre « Les femmes de la vingtaine », soit la partie du rapport (DANDURAND *et al.*, 1994) dont j'ai assumé la rédaction.

ménages, la proportion de jeunes qui vivent seuls a connu, au Québec, une importante augmentation au cours des deux dernières décennies, au point que « l'évolution des ménages d'une personne constituée, selon Louis Duchesne (1993), l'un des principaux changements dans la situation domestique des personnes » (p. 81⁵). Au Québec, un peu plus d'hommes que de femmes⁶, parmi les jeunes adultes de 20 à 29 ans qui ne vivent plus chez leurs parents, vivent seuls ou avec quelqu'un d'autre qu'un conjoint. Cela correspond notamment au fait que les femmes commencent à vivre en couple plus tôt que les hommes, tendance qui tend à se maintenir à travers l'évolution des formes de conjugalité (voir tableau en annexe) et qui n'est pas propre au Québec, comme l'indiquent notamment les travaux de Bozon (1990) en France et de Buchmann (1989) aux États-Unis.

Par ailleurs, de plus en plus d'auteurs distinguent cohabitation amoureuse et vie de couple et font commencer l'existence de cette dernière parfois bien après les débuts de la vie à deux. Réservant l'expression « union libre » pour désigner les couples vivant ensemble « comme s'ils étaient mariés », forme d'union qu'elle considère comme minoritaire (environ 5% des premières unions) et relativement stable depuis plusieurs décennies, Villeneuve-Gokalp (1990) souligne le rapide développement, en France, avec l'allongement du parcours scolaire et le délai d'insertion professionnelle, d'une nouvelle forme de cohabitation amoureuse, qu'elle appelle « l'union stable sans engagement », pour la définition de laquelle elle retient les critères « ni enfant, ni mariage, trois ans après le début de l'union » et qu'elle décrit comme une « étape nouvelle et supplémentaire du parcours conjugal » (p. 269-272). Kaufmann (1991) introduit pour sa part un critère qualitatif qui, dans un contexte de désinstitutionnalisation du lien conjugal, vient marquer les débuts de l'existence du couple, soit « l'intégration ménagère », qui représente, pour lui, beaucoup plus qu'une simple cohabitation, et traduit, à travers des gestes aussi concrets que l'entretien en commun du linge sale, une inscription du projet amoureux dans la durée. C'est ce passage au véritable engagement de couple qu'on va essayer maintenant de mieux cerner.

2. LA CONSTITUTION DU COUPLE ET LES CONDITIONS SOCIO-INDIVIDUELLES DE L'ENGAGEMENT

Examinons d'abord les statistiques conjugales (tableau en annexe) à travers leur progression au cours de la décennie quatre-vingt. Entre le recensement de 1981 et celui de 1991, il y a eu déclin du mariage tant dans la catégorie des 20-24 ans que dans celle des 25-29 ans, pour les femmes comme pour les hommes. Alors que près de 17% des hommes de 20-24 ans étaient mariés en 1981, il n'y en avait plus que 6% en 1991. Chez les femmes de cette catégorie d'âge, la diminution a été encore plus massive, passant de près de 35% de mariées en 1981 à moins de 15% en 1991. Si une partie de ce déclin s'explique par un report du moment où l'on choisit de se marier, on peut constater que la tendance à repousser l'échéance se prolonge de plus en plus dans la seconde moitié de la vingtaine, en particulier chez les hommes, dont plus des deux tiers de ceux qui en étaient à cette étape de leur cycle de vie en 1991 n'étaient pas (encore) mariés. Le pourcentage des femmes mariées dans la catégorie des 25-29 ans a également considérablement chuté puisqu'il est passé de 65% à moins de 45% en dix ans. Pendant la même période, il y a eu, dans les deux catégories d'âge et pour les deux sexes, augmentation des personnes classées célibataires et en union libre. La prise en considération des données du recensement de 1986 permet de constater que l'accroissement des célibataires s'est fait davantage entre 1981 et 1986, tandis que l'augmentation de l'union libre s'est

5. « [...] la proportion de jeunes qui vivent seuls a beaucoup augmenté ; par exemple, 13 % des hommes de 25-34 ans habitent seuls en 1991 en regard de seulement 4 % en 1971. » (DUCHESNE, 1993, p. 81). MORIN, ROSE et MONGEAU (1988) précisent que l'accroissement du nombre de jeunes vivant seuls a été particulièrement intense au cours des années 1970 et qu'il a ensuite chuté avec la tendance au maintien plus tardif au modivile parental durant les années 1980.

6. Selon les données de Statistique Canada telles que compilées par DANDURAND (1994), il y avait, en 1991, 23,2 % d'hommes et 17,2 % de femmes de 20-29 ans vivant en contexte non familial, seul(e)s ou avec d'autres.

accélérée après 1986. On a assisté aussi, pendant la décennie quatre-vingt, à une légère diminution des divorces chez les moins de 30 ans, qui s'explique sans doute elle-même par celle des mariages.

Si la baisse de la nuptialité est un phénomène assez général en Occident, Duchesne (1993) fait en revanche remarquer que « parmi les pays dont on connaît les statistiques de nuptialité, aucun n'affiche des indices plus faibles que ceux du Québec » (p. 69), ce à quoi participe très directement la faible nuptialité dans le groupe des moins de 30 ans. Cette faible nuptialité doit cependant être interprétée en tenant compte de l'importance de l'union libre qui, on l'a vu, fait partie des caractéristiques de la conjugalité dans le Québec actuel. Or, si une partie des couples en union libre continuent à se démarquer des couples mariés en ce qui touche notamment la fécondité (Lepage *et al.*, 1992, Balakrishnan *et al.*, 1993⁷), les plus récentes statistiques sur les naissances en fonction du statut matrimonial indiquent qu'au Québec « la moitié des premiers nés de 1991 sont issus de parents non mariés » (Duchesne, 1993, p. 59). Les mêmes statistiques révèlent également que « plus du tiers des enfants de rang 2 naissent hors mariage » (*ibid.*), ce qui tend à montrer que l'union consensuelle peut constituer une forme d'engagement à long terme qui peut elle-même donner lieu à la constitution d'un groupe familial.

Cela ramène à la question de la diversité des situations de couples en union libre, qui représente, par rapport au degré d'engagement dans le couple, un continuum pouvant aller d'un extrême à l'autre, ce qui rend en fait impossible une comparaison terme à terme des couples mariés et des couples dits en union libre. La comparaison doit se faire entre le processus qui en conduit certains au mariage et celui qui en conduit d'autres à un engagement purement consensuel, et ce, en prenant comme toile de fond la situation de ceux qui n'arrivent pas ou tardent à franchir l'étape qui va de la cohabitation à la formation du couple.

Les résultats de la recherche « désir d'enfant » (Dandurand *et al.*, 1994) tendent à montrer que les jeunes couples qui optent pour le mariage le font désormais le plus souvent après une période de cohabitation⁸, mais en ayant déjà au départ un projet implicite (ou parfois même explicite) de mariage, lui-même au départ porteur d'un projet d'enfant. Ce qui les distingue, c'est la préséance du projet familial qui, apparemment, contribue à faciliter et à accélérer le processus d'intégration conjugale et ménagère. L'existence de ce projet n'implique cependant pas, en soi, une différence de conception du couple par rapport aux jeunes qui choisissent de ne pas se marier. On retrouve chez les uns comme chez les autres une visée égalitaire du couple, où chacun des conjoints est appelé, pour des raisons tout autant économiques que de respect du cheminement individuel de l'autre, à rester actif sur le plan professionnel et à conserver son espace de vie personnelle. Le cas suivant, celui d'une jeune femme de 22 ans cohabitante depuis l'âge de 19 ans avec celui dont elle était fiancée au moment de l'entretien, illustre bien cette convergence d'aspirations qui, alliée à certaines conditions socio-biographiques, peuvent aujourd'hui conduire une jeune femme encore aux études à envisager à court terme un projet de mariage. Contrairement à d'autres femmes de sa génération qui, même quand elles conservent une vision positive du climat familial de leur enfance, ne veulent surtout pas reproduire le modèle féminin incarné par leur propre mère, celle-ci, pour avoir eu une mère à la fois « présente » et « active », ne semblait aucunement ressentir la hantise de « l'enfermement domestique » (Singly, 1987), ni considérer qu'en accordant priorité au familial elle allait devoir se sacrifier. Ce que son témoignage met avant tout en évidence, c'est une sorte d'aisance et de confiance existentielle, où le projet parental vient se loger tout « naturellement », mais non sans calcul et planification, dans un parcours biographique envisagé sous le signe de la continuité personnelle et intergénérationnelle et de la conciliation des rôles pour soi-même et à l'intérieur du couple.

7. Décivant la cohabitation comme un mode de vie adapté aux célibataires qui ne sont pas encore prêts pour les engagements à long terme, RINDFUSS et VANDENHEUVEL (1990) montrent les cohabitants comme une catégorie sociodémographique qui s'apparente davantage aux personnes seules qu'aux couples mariés.

8. C'est ce que montre aussi, à partir de données quantitatives, l'étude de DUMAS et PÉRON (1992).

« [On a décidé de se marier] parce que je trouve que [...] c'est un conjoint qui me convient ; on a fait du chemin ensemble, je désire faire ma vie avec lui. [Puis le fait de se marier] concrétise, en fait, notre projet. Je désire avoir des enfants, puis je désire que ça soit stable comme milieu [...]. On partage déjà très bien les tâches. Il s'implique beaucoup dans le ménage, le lavage... Les tâches ménagères sont très bien divisées, je crois. Il lave beaucoup, il s'occupe beaucoup de la maison. Je crois pas que ça devienne un problème lors des enfants. On en a parlé, et moi je lui disais que j'aimerais ça qu'il soit un père qui s'implique dans l'éducation de l'enfant. Je lui ai dit que j'étais pour lui laisser de la place, que je prendrais pas toutes les responsabilités. Lui, il a eu un père quand même assez absent, je crois qu'il se sent un peu désarçonné face à ça, mais je pense que ça va bien aller quand même. Il a l'air de vouloir bien prendre sa place. Il a l'air de vouloir s'impliquer dans notre projet de vie [...]. Moi, je considère les enfants comme un prolongement de ma propre vie. Ils vont prendre nécessairement une très grande place, malgré qu'on va quand même essayer de se garder un peu de place au travers ça aussi en tant que conjoint et conjointe. Mais d'après moi, ça va prendre énormément de place. C'est pour ça d'ailleurs que je retarde un peu les enfants. Là, je vais avoir 23 ans, je pense que 27 ans c'est un bon âge pour avoir des enfants. Je veux être bien établie, je veux vivre un peu ma vie de couple encore. Parce qu'on va être plus limités monétairement à cause des enfants. Nos projets vont tourner autour des enfants probablement [...]. On s'en parle un petit peu. J'aimerais avoir..., on aimerait avoir 4 enfants, malgré qu'on a dit qu'on était pour commencer par le premier. On va voir après le premier [...]. On en a parlé avec ma mère aussi, on est en marché d'acheter la maison de ma mère. Elle est très grande, alors on va acheter la maison de ma mère. Ma mère va acheter un petit chalet puis elle dit qu'elle était pour garder les enfants. Présentement, il lui reste encore 4, 5 ans à travailler. [Sur le plan professionnel] moi je m'attends à changer plusieurs fois d'emploi. J'ai beaucoup de potentiel, je ne sais pas pourquoi j'ai l'impression que je vais avoir un projet de vie énorme, que je vais faire beaucoup de choses, que je vais faire toujours quelque chose qui me plaît... »

Sur le plan des intentions tout au moins, le projet de mariage tel qu'exprimé dans ce témoignage s'éloigne considérablement du mariage à l'ancienne et paraît participer au même titre que l'union libre à une redéfinition de l'espace conjugal.

Si le mariage (civil ou religieux) reste encore la modalité la plus largement répandue d'officialiser l'union conjugale⁹, d'autres façons, qui cherchent comme à dessein à ne pas s'avouer trop ostensiblement¹⁰, caractérisent de plus en plus souvent le passage aux engagements de couple. Ces unions consensuelles, résultats non prémédités d'expériences de vie commune, ne naissent pas d'emblée comme projets conjugaux et parentaux, mais procèdent d'une transformation de la relation amoureuse, sous l'incidence d'une inéluctable progression de chacun des partenaires dans leur propre cheminement de vie.

Pour qu'une relation en vienne à franchir le cap de l'engagement de couple, il ne suffit pas qu'elle ait survécu à l'épreuve du quotidien, dans la mesure où les qualités requises d'un conjoint éventuel peuvent ne pas coïncider en tous points avec celles du bon compagnon (ou de la bonne compagne) du moment. Modalité d'ajustement aux nouvelles réalités de l'entrée à l'âge adulte, le compagnonnage amoureux s'inscrit notamment dans un réaménagement des

9. La table de primonuptialité telle que calculée pour le Québec en 1991 (DUMAS *et al.*, 1994, pp. 29-38), indique qu'au rythme où évolue la nuptialité au Québec, il se pourrait qu'à l'avenir, à moins d'un renversement de tendance, moins de 50 % des personnes dans les nouvelles cohortes choisiront de se marier.

10. Retraçant les formes que prend l'« inavouable » dans la correspondance amoureuse à différentes époques, Roch Hurtubise (1993) dit ce qui suit de la période qui commence après les années 1970 : « Les correspondances de cette dernière période portent à croire qu'il n'y a pas de sujet tabou et que l'inavouable est disparu. On parle ouvertement des partenaires et de la "chose" sexuelle sans que la culpabilité ou la remise en question du lien amoureux ne soit en cause. Ce dont on parle beaucoup moins, c'est du projet des amoureux. La finalité de l'amour n'est plus le mariage et la fondation d'une nouvelle famille. La sexualité est immédiate et sans lendemain. Le projet des amoureux ne se projette plus dans le futur, il s'agit souvent de la préservation et de la reconquête de l'amour à l'état naissant. Ce projet des amoureux n'est-il pas l'inavouable de cette période ? » (p. 161).

rapports hommes-femmes où ces dernières ne sont plus cantonnées aux rôles passifs, mais occupent au contraire l'avant-scène sur plusieurs plans, dont la scolarisation, le revenu et les perspectives de carrière, ce qui tend non seulement à rendre les femmes plus revendicatrices en ce qui concerne le partage des tâches et des responsabilités domestiques, mais à modifier la structure même de ce qu'elles attendent du couple et du conjoint. Pas pressées de se « caser » parce qu'elles sont, d'une part, capables de subvenir à leurs besoins et qu'elles ont, d'autre part, bien d'autres aspirations, les jeunes femmes abordent maintenant la vie de couple pour les profits directs et spécifiques (Singly, 1991) qu'elles peuvent en retirer, et ce, compte tenu de l'étape où elles en sont rendues dans leur propre cheminement. Fortement mobilisées pendant la période de scolarisation et d'insertion en emploi par des activités extérieures physiquement et psychologiquement exigeantes, ce qu'elles sont alors amenées à rechercher dans le couple ou le quasi-couple, c'est surtout le repos, le calme, l'intimité, bref, des « vertus domestiques ». Or, ces vertus, que les hommes espéraient auparavant retrouver chez leurs femmes, des jeunes femmes souhaitent maintenant les trouver chez les hommes. Ayant appris à guerroyer, elles aspirent à leur tour au repos de la guerrière. Le témoignage suivant, qui décrit la relation d'une jeune cégépienne et de son copain décrocheur, montre comment ces attentes créent une sensibilité particulière aux qualités socio-affectives du partenaire qui peut conduire, tout au moins temporairement, à faire fi des disparités de parcours et d'horizon socio-professionnel¹¹.

« Je travaille... je vais à l'école... ça fait que j'ai besoin d'un gars qui est plus léger. J'arrive chez nous, mon *chum* est toujours de bonne humeur, il chante, il se complique pas la vie, il est capable de me *booster*. De ce côté-là, je peux pas demander mieux. J'ai besoin de ça et il peut me le donner... »

Comme l'indique la suite du témoignage, ces attentes peuvent néanmoins s'avérer assez rapidement contradictoires avec des exigences à plus long terme qui risquent, au moment où l'on commence à penser plus sérieusement à l'avenir, de complexifier davantage le choix du partenaire. Si les qualités de celui qui a été un bon compagnon durant la période de post-adolescence sont aussi partiellement celles qu'on estime nécessaires pour faire un bon père, on semble cependant hésiter à fonder une famille, ou même à s'engager dans une véritable union conjugale, avec quelqu'un qu'on juge insuffisamment armé, psychologiquement et socialement, pour faire face à la vie.

« Mon *chum*, c'est le gars que je voudrais, comme, plus tard. C'est le genre, là, dont j'ai besoin. Je sais que ça ferait un bon père pour mes enfants, puis c'est le mari qu'il me faudrait. Sauf qu'en ce moment j'ai besoin d'avancer plus vite que ça. J'attendais de lui qu'il me pousse à vouloir faire de quoi, des projets d'avenir, qu'on ouvre un compte en banque, qu'on se ramasse un peu d'argent pour s'acheter une maison, un projet commun, t'achètes de quoi ensemble, tu fais des enfants, t'avances... Mais lui, il vit bien gros au présent. Il a arrêté en secondaire I et là, il est laveur de vitres. Des fois je commence à dire, "il faudrait peut-être que tu penses qu'à un moment donné tu pourras plus faire la job que tu fais ! Fais au moins l'équivalent d'un secondaire V, essaie de foncer dans l'avenir. C'est bien beau, tu fais du bicycle, t'as tes *chums*, mais à un moment donné il faut que tu penses à l'avenir, ça vient vite !" Mais je peux pas le pousser à avancer, je peux pas lui faire sauter les étapes [...]. C'est pour ça que je suis partie, parce que A., il est encore trop dans ses petites affaires. Ses projets d'avenir, c'est son bicycle puis c'est sa gang. »

Chez les jeunes femmes célibataires semblent donc se dessiner deux versants de la vie amoureuse correspondant à deux temps plus ou moins nets du calendrier d'insertion à l'âge adulte. Le premier temps pourrait se définir comme celui des investissements préparatoires à l'intégration socio-professionnelle (à laquelle les femmes ont tendance à s'atteler avec d'autant plus de sérieux qu'elles en ont longtemps été exclues), où la vie amoureuse n'est pas

11. Cette nouvelle dynamique des rapports hommes-femmes, où les qualités socio-affectives semblent primer sur les caractéristiques socio-économiques du partenaire, crée des conditions favorables à une plus grande exogamie des unions, tout au moins durant la phase préalable aux engagements véritables.

forcément reléguée au second plan et peut même occuper une grande place dans les préoccupations et le temps qu'on lui accorde, mais reste vécue au jour le jour et sur le mode d'une fonction restauratrice et compensatoire de la dépense physique et psychique consentie pour s'assurer une place dans l'espace social. Le second temps est celui où les préoccupations conjugales et familiales deviennent elles-mêmes parties intégrantes des projets d'avenir, ce qui semble assez souvent coïncider avec la fin prochaine des études ou le début de l'engagement professionnel. C'est là qu'on commence à s'abandonner aux fantasmes de la maternité et à départager les partenaires amoureux par leur aptitude à remplir ou non le rôle du père qu'on aimerait donner à ses enfants.

Ce partage de la vie amoureuse en deux versants correspondant respectivement à l'absence ou à la présence d'engagements paraît s'inscrire, chez certaines, dans une stratégie consciente de temporisation très tôt intériorisée en fonction d'un ordre de priorités faisant de l'établissement familial une étape importante, mais chronologiquement retardée, d'un processus d'individualisation sociale (Zoll, 1992) impliquant d'abord l'obtention d'un diplôme, un minimum d'insertion professionnelle et, préalablement, une jouissance suffisante des privilèges d'immatunité et d'irresponsabilité de la jeunesse.

« Là, je me sens encore au stade de [...] avoir fini mes études. Dans ma tête, ça a toujours été que j'allais finir mes études. Ça, c'est comme l'affaire la plus importante. D'abord, finir mes études, puis on va voir après. Parce que ça prend bien de la place, puis bien de l'énergie. J'en connais qui sont enceintes ou qui projettent de le devenir pendant [qu'elles sont étudiantes]. Moi, c'est comme la dernière affaire. Je prévois vraiment de finir mes études. Ensuite, il y a toutes sortes de problèmes au niveau financier et tout ça ; les études m'ont endettée d'une façon absolument astronomique [...]. Ça fait que je vais travailler, mettons trois, quatre ans, pour être comme bien dans mon affaire. Me marier, puis avoir des enfants, ça vient, on dirait, comme après, après la longue période de... finir mes études, puis prendre le temps de m'installer dans ma carrière. Le pire, c'est que [la vie sentimentale et les projets d'enfants] c'est super important. C'est ça le pire. En fait, je suis avec le même gars depuis trois ans et demi, à peu près. Ça prend bien de la place puis c'est bien important, sauf qu'il y a comme pas d'engagement. On reste ensemble, tout ça, mais autant je peux voir à long terme pour mon travail puis mes études, autant, pour ce qui est de... cette relation amoureuse-là, je vois ça comme... C'est flou dans ma tête ce qui va arriver. Puis je pense que ce serait de même avec un peu n'importe qui [...]. On dirait qu'à cause de cette incertitude-là, bien, au niveau des enfants, ça aussi ça reste flou. »

Outre qu'elle contribue directement au report des engagements conjugaux et parentaux, la priorité donnée aux études et à la préparation professionnelle peut également mener à l'adoption plus ou moins consciente d'habitudes personnelles et relationnelles qui risquent de transformer un célibat choisi et valorisé au moment des études en difficulté à se réinsérer, à terme, sur le « marché matrimonial ». Ce processus de consolidation d'un style de vie « individualiste », adapté aux exigences d'une période de formation, mais devenant ensuite un facteur d'isolement¹², est bien décrit dans le témoignage suivant d'une jeune femme arrivant aux abords de la trentaine, et consciente d'avoir elle-même contribué à son retranchement dans une sorte de réclusion sentimentale.

« Ça fait cinq, six ans que je demeure seule en appartement. Avant ça, j'ai cohabité avec des copines d'étude, mais j'ai jamais vécu avec un gars. Vivre avec quelqu'un, c'est pas quelque chose que j'envisageais jusqu'à il y a peut-être deux, trois ans. J'étais bien comme ça. Puis je trouvais que, bon, chacun son appartement c'est parfait, on ne se pile pas sur les pieds. "Quand j'ai pas envie de te voir, je m'en vais chez nous, puis c'est pareil pour toi." Je trouvais que c'était une bonne formule. Puis, de toute façon, à part une fois, j'ai pas eu énormément de relations qui ont été longues. [J'ai eu des *chums*] au secondaire et au cégep. Surtout au secondaire, mais pas nécessairement des histoires d'amour très

12. Sur cette transformation d'un célibat « positif » en célibat « négatif », voit Singly (1991).

sérieuses et très longues. Après ça, je pense que je n'avais plus le temps. Jusqu'à l'université, j'étais pas une étudiante modèle. À l'université, ça commençait à être sérieux, j'étudiais. Tous les matins, cours pas cours j'étais là, sauf les matins où je travaillais. Comme j'avais pas beaucoup de temps pour étudier, il fallait que je rentabilise le peu d'heures que j'avais, ce qui fait que la meilleure façon de le faire c'était d'être à la bibliothèque [...]. Je sortais, j'avais beaucoup d'amies. Tous les soirs ou presque, après l'université, on allait souper, prendre un verre. J'allais beaucoup au cinéma [...]. À cette époque-là, si j'essayais de m'imaginer plus tard, j'avais jamais d'enfant dans mon environnement. J'avais une job, un appartement, je voyageais, j'avais de l'argent, mais il n'y avait jamais d'enfant. À la limite, il n'y avait pas beaucoup de gars non plus. [Des enfants] je dirais que j'en voulais pas, parce que, bon, j'avais beaucoup d'amies autour de moi qui étaient monoparentales et je ne voulais pas que ça m'arrive. Ceci dit, j'ai toujours aimé les enfants, mais je trouvais que c'était plus de trouble que d'autre chose, j'avais le sentiment que c'était quelque chose qui m'empêcherait, finalement... Je ne dirais pas que je suis carriériste, mais en même temps, c'est comme si c'était quand même important. Mes préoccupations étaient plus au niveau professionnel, oui, et personnelles [...]. Je pense qu'il y avait aussi toute la question de la liberté, de pouvoir faire ce que je voulais quand je le voulais. Je me disais, avoir des enfants, c'est clair que j'aurais pas cette liberté-là. À l'époque c'était probablement pas conscient, mais maintenant je pense que c'était la même chose pour un *chum*. C'était comme si j'avais pas envie de me rapporter à personne... »

Si toutes les jeunes femmes qui se scolarisent ne vivent pas nécessairement un tel hiatus amoureux, il reste que la scolarisation, tout au moins pour celles qui s'y engagent à fond et dans le cadre d'un parcours continu, introduit un délai du processus matrimonial peu favorable à la constitution d'une union stable, et encore moins à l'expression et l'actualisation immédiate du désir d'enfant. Mais ce facteur structurel n'explique pas à lui seul la tendance au report des engagements de couples, dont les manifestations ne se limitent d'ailleurs pas aux milieux sociaux les plus scolarisés. Chez certaines, notamment chez des jeunes femmes peu scolarisées ou inscrites dans des parcours de formation professionnelle menant rapidement au marché de l'emploi, la nécessité de se ménager un temps d'arrêt dans le processus d'intégration conjugale et familiale peut surgir de l'expérience de vie commune elle-même et de la confrontation aux limitations ressenties par suite d'un engagement trop rapide. Les deux exemples qui suivent concernent deux jeunes femmes revenues chez leurs parents après plus de deux ans de vie commune ayant abouti, pour l'une, à une rupture et pour l'autre, à une décohabitation amoureuse.

« Je me suis retrouvée dans les chaudrons puis dans les déménagements à 18 ans, tandis que mes amies sortaient. Maintenant, j'essaie de vivre au jour le jour, parce que je pense que j'ai été un peu désillusionnée. Je trouve que c'est plus dur de faire confiance. J'avais amené toutes mes expériences là-dedans et c'était pas comme je pensais pantoute [...]. Là, je suis retournée chez mes parents, ça va super bien. J'ai le goût de m'occuper de moi, de sortir un peu. J'ai jamais eu de travail stable comme j'ai aujourd'hui, et là, je me suis achetée une auto, des choses que je pouvais pas me permettre avant [...]. J'ai mes amis, mon *chum* a ses amis et on se sent pas pognés comme avec mon ancien copain. On est presque tout le temps ensemble pareil, parce qu'on se sent pas obligés. On se sent libres. Là, je dis "une journée à la fois" et ça va mieux [...]. Ça fait juste quatre mois [...]. Je pense que je ne suis pas prête [...]. La prochaine étape... je pense que j'aimerais aller rester avec mon *chum*. Si ça continue d'aller bien, puis à évoluer normalement, ça devrait se faire. C'est la prochaine étape. Puis là, c'est sûr qu'il faut ramasser des sous, ça prend du temps. »

« À un moment donné je me suis dit : "Je reste [avec lui] pour quoi au juste ? On bâtit quoi, là ? Je suis aussi bien de m'en aller chez ma mère, puis de ne pas payer de loyer, de ne pas payer de commande, de ne pas payer rien" [...]. On est toujours ensemble. Je m'énerve pas avec ça. Je sais que lui, il lui faut du temps... parce qu'il est jeune encore et

pour un paquet de raisons. Moi, j'ai du temps à structurer mes affaires. Je vais finir le cégep, je me suis dit je vais travailler un an, je vais me payer un bicycle, puis faire ce que j'ai envie de faire, me satisfaire [...]. Mes projets, en ce moment, c'est rien de bien concret. Je vis ce que j'ai envie de faire. Là, je fais mes cours, cet été j'achète mon bicycle, je vais travailler, mais rien d'engagé, côté amoureux, c'est rien d'engagé. »

Le désir de moratoire conjugal naît, dans les deux cas, d'un sentiment de surinvestissement amoureux qui amène à renverser le processus et à stopper une intégration ménagère s'avérant insatisfaisante et sans véritable issue, afin de récupérer une nouvelle disponibilité pour s'occuper de soi-même. Dans cette sorte de « jeu d'échelles et de serpents » de l'entrée à l'âge adulte, où l'échec amoureux occasionne une glissade de plusieurs cases à l'arrière qui incite à reprendre un parcours dont on pouvait avoir préalablement court-circuité des étapes, la possibilité de repasser par le domicile parental apparaît comme un avantage appréciable auquel on fait appel spontanément. Il s'agit d'ailleurs moins ici d'un retour au bercail que d'un recours à la famille comme plaque tournante pour se retrouver et voir venir. Non seulement le choix de revenir cohabiter avec les parents permet-il de recouvrer les prérogatives conjugales de la jeunesse et du célibat, mais il met aussi en évidence, dans les deux cas, la double nécessité à laquelle sont maintenant confrontées les jeunes femmes d'avoir à se donner personnellement les moyens socio-professionnels de leurs aspirations à la maternité tout en se maintenant en position d'attendre un partenaire qui soit lui-même prêt à assumer les rôles conjugaux et éventuellement parentaux.

L'allongement du processus d'intégration conjugale peut aussi correspondre, plus directement, à une peur de l'engagement. Traditionnellement considérée comme un trait masculin, l'hésitation à s'engager n'est pas absente chez les femmes des nouvelles générations et peut se prolonger au-delà de la période de formation et d'insertion en emploi, comme l'indique le témoignage suivant d'une jeune femme approchant la trentaine, détentrice d'un poste à temps plein dans sa discipline et qui, après huit ans de vie commune et malgré les attentes exprimées de son conjoint, ne s'estimait pas encore comme prête pour les engagements conjugaux et familiaux.

« L'an passé, on avait prévu d'acheter une propriété et on avait aussi des désirs d'avoir des enfants. Ça a comme chambardé bien des affaires [...]. Les réticences venaient plus de mon côté, les réticences à s'engager dans un projet de maison et d'enfants. Ça bougeait bien des affaires en dedans, que j'avais l'impression qu'on n'avait jamais regardées ensemble. C'est à faire les démarches que je me suis rendue compte que, non je n'étais pas prête à m'embarquer. Ça m'a fait paniquer un peu. Je me voyais engagée [...]. Le projet d'avoir des enfants c'est encore pire. T'embarques pas là-dedans à la légère. Je me voyais engagée plus à long terme avec lui, puis je me suis dit "ça bouge trop d'affaires" [...]. On a mis de part et d'autre le projet sur la glace. »

Comme le montre aussi ce témoignage, le projet d'achat d'une maison et le projet d'enfant, d'ailleurs souvent liés, tendent à constituer des moments charnières dans le processus d'intégration (ou de désintégration) des couples consensuels. C'est à l'occasion d'événements aussi chargés d'impacts symboliques sur le plan de l'engagement à long terme qu'est acceptée ou refusée l'union de fait.

Cela dit, on ne saurait ramener la fondation du couple à celle du groupe familial telle qu'elle se concrétise au moment de l'arrivée, de plus en plus souvent planifiée, du premier enfant. L'union consensuelle est d'abord et avant tout un choix de vie conjugale, où le projet d'enfant peut éventuellement venir se loger, mais comme une issue possible et conditionnelle de l'expérience de vie commune. Étroitement liées, dans la mesure où la majorité des naissances continuent d'avoir lieu dans le cadre d'une relation de couple, conjugalité et parentalité constituent toutefois deux dimensions beaucoup plus autonomes qu'auparavant, qui, même pour la portion d'histoire de vie des individus où elles se chevauchent, touchent des aspects distincts de leur vie quotidienne et de leur identité.

Si le mariage était et continue d'être lié aux dimensions concrètes de la constitution du groupe familial que sont le projet d'enfant, l'alliance des familles et l'institution de la filiation, toutes dimensions qui placent l'individu face à des responsabilités qui évoquent la stabilité, dans les sociétés actuelles la vie de couple tend, pour sa part, à se constituer comme projet utopique voué à l'« invention » du lien affectif, avec ce que cela comporte d'exigences et d'attentes à l'égard du partenaire du moment, mais aussi d'hésitations à river trop vite une union valorisée pour sa fragilité même. Paradoxalement, l'utopie amoureuse est génératrice d'une attitude réaliste des jeunes adultes face à l'établissement conjugal proprement dit. C'est au nom de l'idéal amoureux autant que pour des motifs de préparation scolaire et professionnelle que peut être reporté le moment où les compagnons de vie amoureuse acceptent de se voir et de se considérer mutuellement comme conjoints. Dans un contexte de désinstitutionnalisation de l'union matrimoniale, où la formation du lien précède et prépare l'engagement, l'union libre devient ainsi, pour une large proportion des jeunes adultes, une phase d'exploration participante qui leur permet, dans le flou de la cohabitation, de mesurer leur capacité à fonder, ensemble, un espace d'intimité.

À lire les statistiques sur les unions et à écouter les témoignages des jeunes adultes, il apparaît clair aujourd'hui qu'autant le mariage a perdu de sa nécessité et de son sens préalables, autant l'idée du couple conserve une puissance d'évocation et un pouvoir de mobilisation. À la fois lieu privilégié de l'échange sexuel et du lien amoureux, le couple tend également, de plus en plus, à se définir et à se pratiquer sur le mode du groupe d'entraide et de l'invention de la démocratie au quotidien. Qu'il aboutisse à un mariage ou qu'il se stabilise en dehors d'un cadre légal, il est, beaucoup plus qu'auparavant, le résultat non pas seulement du choix mutuel, mais de l'engagement concret et chaque jour renouvelé des deux partenaires. L'un des grands moteurs du couple actuel est qu'il comporte en lui-même le risque de son effondrement. Lorsqu'on évoque la séparation conjugale, c'est plus souvent qu'autrement pour en déplorer les effets négatifs. On oublie son autre aspect qui est de rappeler constamment le couple à ses exigences d'authenticité. Ce sont ces exigences, plus que l'institution matrimoniale, qui permettent aujourd'hui qu'un couple naisse, vive et meure. Ces modalités d'existence du couple sont nouvelles et n'apparaissent pas sans difficultés multiples. Certaines formes de violence conjugale y sont sans doute liées, mais l'idéal du couple égalitaire des nouvelles générations en fait aussi partie.

Léon BERNIER
INRS-Culture et société
306, place d'Youville
Montréal (Québec)
Canada H2Y 2B6

RÉSUMÉ

Là où les statistiques du mariage synthétisaient d'un seul trait le paysage intime de toute une population adulte s'impose maintenant la nécessité d'une analyse empirique minutieuse du processus par lequel un homme et une femme parviennent, d'un commun accord et moyennant tout un ensemble de conditions explicites ou tacites, à constituer un couple en tant qu'unité stabilisée de vie amoureuse et groupe domestique. S'appuyant sur les statistiques de la nuptialité et sur les résultats d'une étude qualitative, l'article cherche à montrer comment s'articulent ces changements de la conjugalité avec les réalités plus globales du passage à l'âge adulte et les transformations de l'intimité.

SUMMARY

Whereas in the past marriage statistics provided in themselves a synthesis of the intimate life of the whole adult population, now it has become necessary to bring to bear a detailed empirical analysis of the process by which a man and a woman succeed, through mutual agreement and insofar as a whole set of explicit or tacit conditions are met, in becoming a couple, a stable unit for love and for domestic life. Based on marriage statistics and the results of a qualitative study, this paper attempts to show how these changes in conjugal living are linked to the broader realities of passage to adult life and transformations in intimacy.

RESUMEN

Allí donde las estadísticas matrimoniales sintetizaban rápidamente la intimidad de toda una población adulta, se impone ahora la necesidad de un análisis empírico minucioso del proceso por el cual un hombre y una mujer logran, de común acuerdo y mediante un conjunto de condiciones explícitas o tácitas, constituir una pareja en tanto que unidad estabilizada de la vida amorosa y grupo doméstico. Fundándose en estadísticas sobre la nupcialidad y en los resultados de un estudio cualitativo, el artículo trata de mostrar cómo se articulan esos cambios de la conyugalidad con las realidades más globales del pasaje a la edad adulta y las transformaciones de la intimidad.

BIBLIOGRAPHIE

- BAILLARGEON, Jean-Paul et Gary CALDWELL (1990), « Modèles familiaux », dans Simon Langlois *et al.* *La société québécoise en tendances*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 133-137.
- BALAKRISHNAN, T. R., Evelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Karol K. KROTKI (1993), *Family and Childbearing in Canada. A Demographic Analysis*, Toronto, University of Toronto Press.
- BATTAGLIOLA, Françoise (1988), *La fin du mariage*, Paris, Syros/Alternatives.
- BAWIN-LEGROS, Bernadette (1988), *Familles, mariages, divorce*, Liège-Bruxelles, Pierre Mardaga éditeur.
- BELLIVEAU, Jo-Anne, Jillian ODERKIRK et Cynthia SILVER (1994), « Les unions libres. Le cas du Québec », *Tendances sociales canadiennes* — Été 1994, Statistique Canada, cat. n° 11-008F.
- BOZON, Michel et François HÉRAN (1987), « La découverte du conjoint : I- Évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, n° 6, pp. 943-986 ; « II- Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, n° 1, 1988, pp. 121-150.
- BOZON, Michel (1990), « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. I- Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge », *Population*, n° 2, pp. 327-360 ; « II- Modes d'entrée dans la vie adulte et représentation du conjoint », *Population*, n° 3, pp. 565-602.
- BOZON, Michel (1992), « Sociologie du rituel du mariage », *Population*, n° 2, pp. 409-434.
- BUCHMANN, Marlis (1989), *The script of Life in Modern Society. Entry into Adulthood in a Changing World*, Chicago and London, The University of Chicago Press.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude (1985), « Adolescence et post-adolescence : la juvénisation », dans A.-M. ALLÉON, O. MORVAN, S. LEBOVICI (dir.), *Adolescence terminée, adolescence interminable*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 13-28.
- CLOUTIER, Richard (dir.) (1994), *Ados, Familles et milieu de vie*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- DANDURAND, Renée B. (1986), « Jeunes et milieu familial », dans F. Dumont (dir.), *Une société des jeunes ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 103-124.
- DANDURAND, Renée B. (1988), *Le mariage en question. Essai sociohistorique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DANDURAND, Renée B., Léon BERNIER, Denise LEMIEUX et Germain DULAC (1994), *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation*, Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DANDURAND, Renée B. (1994), « Jeunes adultes et vie familiale », dans D. Desmarais *et al.* (dir.), *Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 1995, pp. 29-35.
- DUCHESNE, Louis (1993), *La situation démographique au Québec* (édition 1993), Québec, Bureau de la statistique du Québec.
- DUMAS, Jean et Yves PÉRON (1992), *Mariage et vie conjugale au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, cat. 91-534F.
- DUMAS, Jean *et al.* (1994), *Rapport sur l'état de la population du Canada 1993*, Ottawa, Statistique Canada, cat. 91-209F.
- GALLAND, Olivier (1993), « La jeunesse en France, un nouvel âge de la vie », dans Alessandro Cavalli et Olivier Galland (dir.), *L'allongement de la jeunesse*, Arles, Actes-Sud, pp. 19-39.
- GIDDENS, Anthony (1991), *Modernity and Self-identity*, Stanford, California, Stanford University Press.
- GIDDENS, Anthony (1992), *The Transformation of Intimacy*, Stanford, California, Stanford University Press.
- GIDDENS, Anthony (1993), « Modernité avancée, identité de soi et sécurité ontologique », dans Michel AUDET et Hamid BOUCHIKHI (dir.), *Structuration du social et modernité avancée*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 465-476.
- HURTUBISE, Roch (1993), « Les amoureux et l'intime : à propos du discours et du silence amoureux », dans Manon BRUNET et Serge GAGNON (dir.), *Discours et pratiques de l'intime*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 149-163.
- JOYAL, Alain (1992), « L'interprétation sociologique de la subjectivité affective : les pratiques familiales », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 27/67, pp. 58-65.
- KAUFMANN, Jean-Claude (1992), *La trame conjugale, analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan.
- KAUFMANN, Jean-Claude (1993), *Sociologie du couple*, Paris, PUF, Collection Que sais-je.
- KELLERHALS, Jean *et al.* (1982), *Mariages au quotidien*, Lausanne, Éditions Pierre-Marcel Favre.
- LAPIERRE-ADAMCYK, Evelyne, T. R. BALAKRISHNAN et Karol J. KROTKI (1987), « La cohabitation au Québec, prélude ou substitut au mariage ? Les attitudes des jeunes Québécoises », dans R.-B. DANDURAND (dir.), *Couples et parents des années quatre-vingt : un aperçu des nouvelles tendances familiales*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Collection « Questions de culture », n° 13, pp. 27-46.

- LAZURE, Jacques (1975), *Le jeune couple non marié*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec.
- LEMIEUX, Denise et Lucie MERCIER (1992), « La formation du couple et ses rituels : l'analyse des changements de la période 1950-1980, à travers les récits de vie », dans G. PRONOVOST (dir.), *Comprendre la famille*, Actes du 1^{er} symposium québécois de recherche sur la famille, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 53-70.
- LEPAGE, Francine, Guylaine BÉRUBÉ et Lucie DESROCHERS (1992), *Vivre en union de fait au Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme.
- LÉVY, Joseph J. et Daniel SANSAÇON (1994), « Les orientations sexuelles », dans F. DUMONT, S. LANGLOIS et Y. MARTIN (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 455-471.
- MORIN, Richard, Damaris ROSE, Jaël MONGEAU (1988), *La formation de ménages chez les jeunes*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- ODERKIRK, Jillian (1994), « Le mariage au Canada. Évolution des croyances et des comportements », *Tendances sociales canadiennes-Été 1994*, Statistique Canada, cat. n° 11-008F.
- PROVOST, Mario (1994), « Le mariage et l'union libre au Québec : quelle(s) politique(s) doit-on suivre à l'aube du XXI^e siècle ? », dans G. PRONOVOST (dir.), *Comprendre la famille*, Actes du 2^e symposium québécois de recherche sur la famille, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 127-144.
- RINDFUSS, Ronald R. et Audrey VANDENHEUVEL (1990), « Cohabitation : A Precursor to Marriage or an alternative to Being Single », *Population and Development Review*, 16, n° 4, pp. 703-726.
- ROCHON, Madeleine (1991), « La fécondité des jeunes générations québécoises », dans *Femmes et questions démographiques*, Québec, Conseil du statut de la femme, Les Publications du Québec, pp. 73-89.
- ROUSSEL, Louis (1989), *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob.
- SANTÉ QUÉBEC (1992), *Enquête québécoise sur les facteurs de risque associés au sida et autres MTS : la population des 15-29 ans*, Québec. Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- SINGLY, François de (1987), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses Universitaires de France.
- SINGLY, François de (1991), « Le célibat contemporain », dans T. HIBERT et L. ROUSSEL (dir.), *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, Presses Universitaires de France, pp. 75-87.
- SINGLY, François de (1992), « L'amour coupable », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 27/67, pp. 51-56.
- THÉRY, Irène (1993), *Le dé mariage*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- VILLENEUVE-GOKALP, Catherine (1990), « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », *Population*, n° 2, pp. 265-298.
- ZOLL, Rainer (1992), *Nouvel individualisme et solidarité quotidienne*, Paris, Editions Kimé.

ANNEXE

Répartition selon l'état matrimonial, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1981-1991

20-24 ans

HOMMES	célibataires	mariés	union libre	divorcés	veufs
1981	73,8	16,9	9	0,2	—
1986	80,1	9,3	10,3	0,2	—
1991	80,0	5,9	13,9	0,2	—

FEMMES

1981	53,1	33,8	12,3	0,7	0,1
1986	60,9	21,8	16,7	0,5	0,1
1991	61,2	14,5	23,7	0,4	0,1

25-29 ans**HOMMES**

1981	32,6	55,1	10,9	1,4	0,1
1986	41,6	41,6	16,6	1,2	—
1991	45,3	29,6	24,1	1,0	—

FEMMES

1981	22,3	65,2	9,3	2,9	0,3
1986	27,5	54,0	15,5	2,7	0,2
1991	29,6	42,5	25,8	1,9	0,1

Source : Louis Duchesne, *La situation démographique au Québec*, édition 1993, tableau 202, p. 129-131.